Elections Canada

Comité consultatif des partis politiques

COMPTE RENDU

Assemblée générale

Les 4 et 5 décembre 2014

Compte rendu

Le présent compte rendu suit le même ordre que celui de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Cette assemblée a été organisée dans le but de donner suite aux questions soulevées par les membres du CCPP à l'assemblée générale annuelle des 6 et 7 octobre 2014. Les objectifs particuliers de l'assemblée des 4 et 5 décembre 2014 étaient de finaliser le processus relatif aux avis écrits, aux lignes directrices et aux notes d'interprétation (ALI), le mandat du comité directeur ainsi que le mandat du CCPP; de fournir de l'information sur le Programme de rappel électoral; et de faire le point sur les rapports des dépenses électorales des partis et le cadre d'évaluation de l'élection générale. Le commissaire aux élections fédérales ainsi que des représentants du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ont aussi présenté des exposés.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe A.

Mot d'ouverture et mandat du CCPP

Belaineh Deguefé, sous-directeur général des élections (SDGE), Services intégrés, Politique et Affaires publiques, souhaite la bienvenue aux membres au nom du directeur général des élections (DGE), Marc Mayrand, qui participe à un événement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. M. Deguefé préside la première journée de l'assemblée; le DGE assurera la présidence le lendemain.

Le SDGE fait remarquer que les chefs de certains partis politiques n'ont pas encore confirmé leurs délégués officiels. Il donne ensuite un aperçu du CCPP aux nouveaux membres.

Une version révisée du mandat du CCPP est présentée, et l'on remercie les partis de leurs commentaires. Ceux-ci portent principalement sur l'application de la Règle de Chatham House et sur la volonté de trouver un équilibre entre la transparence des activités et la nécessité d'établir un milieu propice à un débat ouvert et franc. Seuls les représentants désignés des partis politiques et d'Élections Canada (EC) sont invités à assister aux assemblées du CCPP; les délibérations respecteront la Règle de Chatham House, et les comptes rendus seront transmis aux membres et publiés sur le site Web d'EC.

On souligne qu'EC s'efforcera toujours de favoriser le plus possible la présence d'observateurs des partis politiques aux assemblées du Comité, mais que cela ne fait pas partie du mandat. EC assumera les frais engagés par les membres officiels seulement. On mentionne aussi que le CCPP comprend seulement les partis politiques enregistrés, et n'est donc pas ouvert aux candidats indépendants. Les participants appuient à l'unanimité l'établissement du Comité directeur sur les ALI, composé d'un membre de chaque parti.

Programme de rappel électoral

Susan Torosian, directrice principale, Politique et Affaires publiques, dirige la séance portant sur le Programme de rappel électoral pour la 42e élection générale. Cette séance comprend un survol de la campagne de communication, qui vise à fournir de l'information aux électeurs pour qu'ils sachent où, quand et comment s'inscrire et voter à la prochaine élection générale. Mme Torosian indique que la campagne a été complètement remaniée, de façon à assurer une présentation uniforme, utiliser un langage simplifié et profiter des médias numériques – un projet que l'organisme n'avait pas pu réaliser pendant de nombreuses années en raison de la succession de gouvernements minoritaires. Elle explique la stratégie adoptée, les moyens de communication ainsi que les diverses étapes de la campagne et ses points saillants. La campagne cible l'ensemble de la population canadienne et comprend un volet visant les groupes d'électeurs qui connaissent généralement moins bien le processus électoral. À la fin de son exposé, Mme Torosian montre un aperçu du site Web de l'élection générale, lequel a été revu et sera au cœur de la campagne.

On met aussi en lumière la stratégie d'EC en matière d'accessibilité pour les électeurs. Avant l'assemblée, les membres du CCPP ont pu examiner le document *Politique sur l'accessibilité et services offerts*, qui décrit les services et les initiatives qu'EC a mis en place pour assurer l'accessibilité du processus aux électeurs ayant une déficience.

Le processus de gestion des plaintes, qui s'inscrit dans la stratégie de communication avec les électeurs, est également présenté. Un système sera instauré afin de mieux gérer les plaintes; il permettra d'effectuer un meilleur suivi et de réduire les délais de réponse.

Discussion

Cet exposé donne lieu à une longue discussion. Les participants expriment de nombreux commentaires positifs sur le Programme de rappel électoral : par exemple, ils se montrent favorables au site Web adapté aux appareils mobiles, lequel est jugé essentiel. Les membres s'interrogent sur les délais serrés de la mise en œuvre du programme, puisqu'une élection pourrait être déclenchée au printemps 2015, mais on leur assure qu'EC sera prêt à tenir une élection hâtive. La date butoir de la préparation électorale de l'organisme est le 1er mars.

Les membres posent plusieurs questions sur l'inscription et souhaitent que le processus soit clarifié. Lorsqu'un membre demande comment EC pourrait évaluer l'effet des campagnes d'information, on indique qu'une solide stratégie de publicité ne pourra pas à elle seule changer le comportement des électeurs à court terme.

Certains craignent que la carte d'information de l'électeur et la brochure de rappel ne puissent rejoindre tous les groupes cibles, car certains électeurs ont des problèmes de littératie. Dans le cadre de sa Stratégie nationale de rayonnement, EC consultera les intervenants et les organismes partenaires pour transmettre l'information à leurs groupes.

Des préoccupations sont soulevées par rapport au fait que la campagne semble axée sur les utilisateurs d'ordinateurs et que les électeurs n'ont pas tous accès à ce moyen de communication. On précise qu'EC s'efforce d'établir le contact avec des organismes communautaires locaux par l'entremise des agents de relations communautaires, qui ont accès à de nombreux outils pour sensibiliser les groupes cibles. Il y aura aussi beaucoup de publicité dans les journaux.

Un membre s'interroge sur les campagnes d'information visant à rappeler aux électeurs que c'est le jour du scrutin. On envisage notamment de distribuer des autocollants portant la mention « J'ai voté ». Un logo « Prêt à voter » pourra être partagé électroniquement dans les médias sociaux. EC a réalisé des essais auprès de groupes de discussion pour toutes ses méthodes de communication avec différents groupes d'électeurs.

Un participant demande si les électeurs peuvent actuellement déposer une plainte sur le site Web d'EC et si la section des plaintes sera mise en évidence pendant l'élection. On répond que l'organisme lancera, au printemps 2015, un nouveau formulaire de plainte en ligne qui sera lié à un nouveau système de gestion des cas. Un membre pose aussi une question sur les liens entre les systèmes de traitement des plaintes d'EC, du commissaire aux élections fédérales et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Globalement, il y a seulement eu une discussion préliminaire sur la coordination avec les sites Web du CRTC ou du commissaire en ce qui concerne les plaintes. En général, on suppose que la majorité des Canadiens qui veulent déposer une plainte passeront par EC, quelle que soit la nature de la plainte. EC transmettra ensuite les plaintes non liées à son mandat à l'autorité compétente.

Quant au temps de publicité et à la participation aux débats radiodiffusés, l'arbitre en matière de radiodiffusion décide du temps de publicité gratuit et payant attribué à chaque parti. Certaines choses ne font pas partie du mandat de l'arbitre, mais ce dernier est quand même une personne-ressource utile. Les questions telles qu'un débat opposant tous les candidats sont la responsabilité des radiodiffuseurs privés, et ne relèvent donc pas de la compétence d'EC.

Discours du commissaire aux élections fédérales

Le commissaire aux élections fédérales, Yves Côté, présente Eric Ferron, directeur principal des enquêtes, et Marc Chénier, directeur principal des services juridiques au Bureau du commissaire. Le but de l'exposé est de donner un aperçu du Bureau du commissaire et des répercussions des nouvelles dispositions législatives. Le commissaire déclare qu'il ne fera pas de commentaires sur les enquêtes.

Discussion

Cet exposé suscite beaucoup de discussions. Une question est soulevée quant au pouvoir d'exiger la transmission de documents et de renseignements au commissaire, et à la politique appliquée lorsque des partis ou des personnes refusent de se conformer à cette exigence. On demande aussi au commissaire s'il publiera de l'information sur le refus de collaborer aux enquêtes en cours, puisque cela pourrait miner la confiance du public à l'égard des entités politiques. M. Côté répond qu'il n'est pas tenu de rendre publics les refus de collaborer. Le pouvoir de demander à un juge d'obtenir une ordonnance contraignant un individu à fournir de l'information a été demandé au Parlement, mais n'a pas été accordé dans la loi. Il est entendu que les responsabilités du commissaire sont prescrites par la loi; on suggère donc que ce dernier ait le pouvoir de révéler publiquement qu'un parti ne collabore pas à une enquête. En réponse à cette suggestion, le commissaire indique qu'il procédera de cette manière dans les cas où il estime qu'une telle divulgation est dans l'intérêt public.

Les membres demandent si le Bureau du commissaire dispose des ressources nécessaires pour protéger les électeurs et veulent savoir combien d'enquêteurs font partie de son effectif. M. Côté répond que son Bureau compte actuellement 10 enquêteurs hautement qualifiés qui sont d'anciens agents de la GRC, et que ce nombre augmentera à l'approche de la prochaine élection générale. Le Bureau du commissaire peut embaucher un nombre presque illimité d'enquêteurs supplémentaires. Le commissaire assure aux membres que les dénonciateurs seront traités avec le plus haut niveau de protection. Le Bureau bénéficie d'avocats chevronnés, d'une excellente équipe d'enquêteurs et des outils nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Bien qu'il n'ait pas le pouvoir de contraindre une personne à témoigner, il conserve néanmoins un mandat fort.

Lorsqu'on lui demande si les coûts sont pris en considération dans les enquêtes, M. Côté répond qu'ils doivent être un facteur. Il est plus coûteux de déposer des accusations que de recourir à des mesures administratives pour résoudre les cas de non-conformité. Certaines situations exigent une intervention vigoureuse du commissaire; dans ces cas, celui-ci engagera toutes les dépenses nécessaires à l'enquête et, si les preuves recueillies le justifient, recommandera le dépôt d'accusations. Toutefois, les accusations ne constituent généralement pas l'outil d'exécution de la loi privilégié pour les infractions mineures.

Le commissaire souligne que le rapport d'enquête sur les appels automatisés a été le premier des quelques rapports publics qu'il a diffusés au sujet d'un cas précis. Ce rapport de 2014 visait à renseigner les Canadiens sur les appels automatisés et les résultats de l'enquête.

Selon la nouvelle structure juridique, le poste du commissaire relève du Bureau du directeur des poursuites pénales (DPP). La loi prévoit que le rapport annuel du commissaire fera partie du rapport annuel du DPP et sera rédigé par le commissaire seulement. Le commissaire peut encore décider, à son entière discrétion, de publier des rapports spéciaux s'il estime qu'il est dans l'intérêt public de le faire.

Un membre demande si le fait que le DPP est nommé par le parti au pouvoir pourrait miner la confiance à l'égard de ce bureau. Le commissaire fait d'abord remarquer que le Parlement participe à la nomination du DPP. Il ajoute qu'il est certain que le DPP n'interviendra pas dans les enquêtes du commissaire, surtout compte tenu des dispositions législatives qui indiquent clairement que le commissaire doit travailler de façon indépendante du DPP. Enfin, le commissaire mentionne que, selon la loi, seul le DPP est investi du pouvoir d'approuver le dépôt d'accusations en vertu de la *Loi électorale du Canada*.

Les membres demandent que l'on prévoie davantage de temps dans l'ordre du jour pour cette discussion aux prochaines assemblées du CCPP. Un grand nombre de Canadiens s'attendraient à ce que le commissaire soit autorisé à agir fermement à la suite d'événements qui compromettent leur confiance dans le système électoral.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Manon Bombardier, cadre en chef de la conformité et des enquêtes au CRTC, présente ses collègues Amy Hanley, Kelly-Anne Smith, Jeff Conrad et Pierre-Marc Perrault. Le but de l'exposé est de fournir de l'information sur les nouvelles exigences prévues par le projet de loi C-23, plus précisément le Registre de communication avec les électeurs.

C'est la première fois que le CRTC participe à une assemblée du CCPP. Mme Bombardier explique que des membres de son bureau ont été invités dans le but d'accroître la sensibilisation, et que son équipe examine un large éventail de possibilités en matière de diffusion d'information.

Discussion

Plusieurs questions sont soulevées au sujet des avis d'enregistrement. Les représentants du CRTC précisent que le parti et le fournisseur de services doivent tous les deux s'enregistrer dans les 48 heures suivant le premier appel.

Un participant demande si les organismes devront s'enregistrer s'ils font des appels automatisés pour informer leurs membres des façons de voter. Le CRTC dit que si la situation était visée par les dispositions législatives sur les appels aux électeurs, ces organismes auraient besoin de s'enregistrer. Le Registre de communication avec les électeurs ne mettra pas nécessairement un terme aux abus, mais le CRTC utilise d'autres outils pour repérer les contrevenants. Le CRTC n'autorise pas à l'avance les scénarios des appels et ne voit pas les scénarios des partis à moins de les demander dans le cadre d'une enquête.

On exprime des préoccupations concernant les pratiques liées aux débats des chefs (en particulier le fait que les petits partis n'y ont pas accès). Le CRTC indique que ce point est traité dans la *Loi sur la radiodiffusion*. C'est l'arbitre en matière de radiodiffusion qui détermine l'attribution des minutes. S'ils estiment que cela est injuste, les participants peuvent écrire à la

Commission pour lui demander de modifier ou de revoir sa politique. Ils peuvent aussi écrire à leur député pour demander des modifications à la *Loi sur la radiodiffusion*.

Réunion du Comité directeur sur les ALI

Pour un compte rendu de la première réunion du Comité directeur sur les ALI, voir le document distinct.

Mise à jour du DGE et tour de table

La deuxième journée de l'assemblée, le DGE, Marc Mayrand, souhaite la bienvenue aux participants et fait un survol des activités de préparation électorale menées depuis l'assemblée d'octobre.

Le DGE mentionne que depuis octobre, EC a rencontré le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées afin d'orienter les activités de préparation à la prochaine élection générale et de connaître le point de vue des membres à ce sujet. De plus, les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre ont assisté à une séance d'information informelle, où les ordres du jour des deux assemblées du CCPP ont été distribués.

Base de données nationale sécurisée sur les électeurs

EC a investi dans une base de données nationale sécurisée sur les électeurs qui peut être mise à jour en temps réel par les directeurs du scrutin et les électeurs en période électorale. Cette base de données, qui devrait être pleinement opérationnelle d'ici le début de mars 2015, accroîtra l'exactitude des listes électorales et réduira le nombre d'inscriptions le jour de l'élection.

Assemblée des Premières Nations

EC travaille aussi avec l'Assemblée des Premières Nations pour que celle-ci l'aide à communiquer avec les administrateurs de bande sur les réserves, dans le but de promouvoir les services d'inscription et les services aux électeurs dans les collectivités des Premières Nations du Canada. Cette initiative vise principalement à mieux faire connaître les nouvelles exigences d'identification des électeurs et le processus de délivrance des lettres de confirmation qui attestent l'adresse des électeurs vivant sur une réserve.

Rôle des représentants de candidat

Pour faire suite à la discussion sur l'identification des électeurs à la dernière assemblée, le DGE souligne que plus tard dans la journée, les participants en sauront davantage sur le droit des représentants de candidat d'examiner les pièces d'identité d'un électeur sans toutefois les

manipuler. EC cherche à s'assurer que les candidats et les électeurs connaissent les procédures qui seront suivies en application de cette disposition de la Loi.

Intégrité électorale

EC a entrepris diverses activités pour contribuer à protéger l'intégrité du processus électoral pendant la prochaine élection générale et ultérieurement. Le DGE, par exemple, a établi au sein de l'organisme une fonction d'intégrité électorale qui servira à :

- fournir des données de recherche sur les types d'incident qui ont été relevés dans d'autres administrations similaires, afin que l'EC puisse prévoir des incidents semblables au sein de sa propre administration et soit mieux préparé à réagir;
- accroître la capacité de veille stratégique pour obtenir une vue d'ensemble des questions et des commentaires des électeurs, des entités politiques et du personnel en région, ce qui aidera EC à déceler les tendances et anomalies, et à résoudre les incidents de façon rapide et coordonnée;
- transmettre de l'information sur les infractions présumées à la *Loi électorale du Canada* au Bureau du commissaire aux élections fédérales;
- gérer la façon de chercher et de sélectionner un cabinet de vérificateurs qui sera chargé de réaliser une vérification indépendante du rendement des préposés au scrutin les jours de vote, ce qui constitue une nouvelle exigence en vertu du projet de loi C-23.

Tarif des honoraires d'élections fédérales

Au cours des prochains mois, EC présentera une proposition de modifications à apporter au *Tarif des honoraires d'élections fédérales*, un règlement fédéral qui établit la rémunération des travailleurs électoraux.

EC propose de mettre à jour le *Tarif des honoraires d'élections fédérales* pour les raisons suivantes :

- Les taux de rémunération de certains employés de bureau sont inférieurs au salaire minimum en Ontario et au Nunavut.
- Les récentes modifications à la *Loi électorale du Canada* entraînent de nouveaux coûts (la rémunération des agents de liaison en région, un autre jour de vote par anticipation et des tâches supplémentaires pour les directeurs du scrutin).
- Les taux de rémunération doivent aussi être rajustés pour tenir compte des responsabilités accrues associées à certains postes, en particulier dans les lieux de scrutin.

Des taux de rémunération concurrentiels sont essentiels au recrutement de fonctionnaires électoraux compétents. Les opérations de vote au fédéral sont probablement les plus exigeantes pour ces fonctionnaires, et la version révisée du *Tarif des honoraires d'élections fédérales* en tient compte.

L'objectif d'EC est que le nouveau tarif soit en vigueur à la délivrance du bref de la prochaine élection générale.

Listes électorales

Il importe d'assurer la couverture et l'exactitude des listes électorales pour garantir l'intégrité des élections et réduire les erreurs de procédure liées aux inscriptions le jour de l'élection. Au cours de la dernière année, 707 000 nouveaux électeurs ont été ajoutés au registre, et 250 000 électeurs décédés ont été retirés. On a aussi modifié l'adresse de plus de trois millions d'électeurs qui ont déménagé.

En novembre 2014, EC a répondu à l'exigence prescrite par la Loi de fournir les listes électorales aux députés et aux partis politiques. En janvier 2015, l'organisme publiera la liste électorale annuelle. D'autres renseignements fournis permettront aux partis de mettre à jour leurs bases de données et, s'ils le souhaitent, de les modifier selon les nouvelles circonscriptions.

Au chapitre du financement politique, EC a travaillé avec les partis pour faciliter le préenregistrement des associations de circonscription en fonction des nouvelles circonscriptions, ou la prorogation de l'enregistrement des associations existantes, selon le cas. L'organisme aide aussi les partis à radier les associations de circonscription qui ne seront plus actives après la transition vers la nouvelle carte électorale. Il a satisfait à l'exigence prévue par la Loi de fournir des produits et d'être prêt à tenir une élection générale en vertu du Décret de représentation de 2013 (338 circonscriptions) à compter du 1er mai 2014.

Le DGE souligne qu'EC a tenu des élections partielles dans Whitby–Oshawa et dans Yellowhead le 17 novembre 2014, et que le CCPP sera informé du déclenchement de l'élection partielle dans la circonscription de Peterborough, dont le siège est actuellement vacant.

Discussion

Plusieurs questions sont soulevées au sujet des enjeux liés à l'intégrité et à la vérification, et du type de risques qu'EC s'efforce de gérer. Le DGE mentionne les activités de campagne qui pourraient compromettre l'élection, les risques associés à la conformité et à l'application de la Loi, et tout risque lié à l'exercice du droit de vote ou à la conduite des fonctionnaires électoraux.

On demande au DGE de résumer le travail d'EC avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et de clarifier la notion d'adresse acceptable pour les électeurs. EC a collaboré avec l'APN aux trois ou quatre dernières élections, en particulier pour communiquer les nouvelles exigences d'identification et régler les questions d'identification touchant spécifiquement les électeurs des Premières Nations. Par l'entremise de l'APN, EC travaille avec des administrateurs de bande partout au pays pour confirmer ou attester la résidence des électeurs des Premières Nations sur les réserves et diffuser l'information du Programme de rappel électoral.

Directives à l'intention des représentants de candidat

Cette séance est animée par Michel Roussel, sous-directeur général des élections, Scrutins. Les directives ont été transmises aux membres du CCPP avant l'assemblée. M. Roussel indique que le représentant de candidat est parfois le seul témoin des interactions entre les électeurs et les fonctionnaires électoraux; par conséquent, il joue un rôle important dans l'attestation de l'élection et la préservation de l'intégrité du processus.

Discussion

Des membres expriment des préoccupations majeures concernant cet aspect du projet de loi C-23. Certains affirment que, comme les partis ont accès à beaucoup de données, ils peuvent déterminer les endroits où la lutte est serrée et en faire la cible de tactiques de suppression du vote (p. ex. ralentir le vote en invoquant le droit des représentants de candidat de vérifier les pièces d'identité). Des membres ont aussi des inquiétudes quant à la possibilité d'informer les électeurs qu'ils ont le droit de refuser de montrer leurs pièces d'identité aux représentants de candidat. En réponse à une question, M. Roussel indique que le processus de vote entre l'électeur et EC est complexe. Certaines règles en vigueur ne figurent pas sur les affiches de l'organisme, puisque généralement celles-ci ne rappellent que les principes de base. Les électeurs sont obligés de présenter leurs pièces d'identité. Ils seront informés de cette exigence et se feront expliquer leurs droits au bureau de scrutin. Si un électeur insiste fortement sur la protection de ses renseignements personnels et refuse de se conformer à la politique permettant aux représentants de candidat d'examiner les pièces d'identité, le scrutateur lui dira qu'il recevra quand même un bulletin de vote lorsqu'il aura présenté ses pièces d'identité aux préposés au scrutin et que l'incident sera consigné.

Après une série de questions et préoccupations soulevées par des membres sur ce qu'un superviseur de centre de scrutin (SCS) ferait si les représentants de candidat contestaient systématiquement les pièces d'identité des électeurs, M. Roussel précise qu'un processus est en place au bureau de scrutin : le scrutateur appelle le SCS dès qu'il estime qu'il y a un problème. Le SCS doit évaluer la raison pour laquelle les représentants de candidat posent des questions sur les pièces d'identité, et il a le pouvoir d'expulser ceux qui perturbent les activités électorales.

En réponse à une question, M. Roussel indique que les représentants de candidat peuvent demander au scrutateur d'inviter l'électeur à prêter serment. Dans certains cas, le représentant d'un candidat peut exiger que l'électeur prête serment, et cela peut s'avérer obligatoire lorsque l'adresse ne montre pas que l'électeur réside dans la section de vote en question. Ces cas seront consignés dans le cahier du scrutin. On rappelle qu'EC s'attend à ce que les représentants de candidat jouent un rôle constructif pour assurer la confiance des électeurs dans le système électoral.

Évaluation de l'élection générale et vérification

Cette séance est animée par Belaineh Deguefé, sous-directeur général des élections, Services intégrés, Politique et Affaires publiques. M. Deguefé indique que le DGE est tenu de présenter trois rapports : les résultats, le rapport du DGE publié 90 jours après l'élection, ainsi que le rapport final et les recommandations. À la suite des deux dernières élections générales, le DGE a aussi déposé un rapport sur les évaluations.

Selon les modifications apportées à la *Loi électorale du Canada*, les conclusions de la vérification du rendement des préposés au scrutin doivent être publiées en même temps que les résultats officiels. M. Deguefé explique que la vérification ne sera probablement pas réalisée dans le délai de 90 jours, ce qui pourrait retarder la publication des résultats officiels.

La deuxième partie de cette séance est animée par Stéphane Perrault, sous-directeur général des élections, Affaires juridiques et régulatoires. Elle porte sur le processus de vérification.

Les membres posent plusieurs questions sur le processus de vérification. M. Perrault indique que le but de la vérification n'est pas de valider les résultats, mais bien de déterminer si les fonctionnaires électoraux ont exercé leurs fonctions correctement, en particulier sur le plan de l'inscription et de l'identification. C'est le cabinet de vérificateurs, et non EC, qui établira la méthodologie. Il est surtout important que le résultat de la vérification soit appliqué à toutes les élections; l'organisme aura donc besoin d'une méthodologie qui mènera à ce résultat. De plus, on mettra sur pied un groupe d'experts indépendant qui sera chargé de déterminer les catégories d'erreurs. Les vérificateurs auront des pouvoirs d'une grande portée. Par ailleurs, la vérification ne concerne que certaines fonctions : elle ne vise pas les relations générales entre les scrutateurs et les représentants de candidat, ni la gestion de la circulation des électeurs, par exemple.

Les membres posent ensuite plusieurs questions sur le coût de la vérification, la sélection des membres du groupe d'experts et le mandat. M. Perrault précise qu'EC élabore actuellement une demande de propositions, mais que le contrat ne sera pas attribué si une élection a lieu au printemps. Le coût global ne peut pas encore être confirmé, mais la demande de propositions sera publique et entièrement transparente. Les membres du groupe d'experts seront choisis par le Comité de vérification de l'organisme, trois intervenants externes, un expert de l'étranger et un expert d'une province pour l'examen des procédures.

M. Perrault souligne que ni la participation électorale ni l'information reçue du public ne feront partie du processus de vérification; la vérification porte précisément sur la conduite des préposés au scrutin. EC examinera certains éléments pour les évaluations. L'organisme n'a pas encore déterminé les évaluations qu'il réalisera dans le cadre qu'il a établi à cet effet, par exemple un examen interne du fonctionnement du service d'inscription en ligne, l'atteinte des objectifs de ce service, etc.

Rapports de dépenses électorales des partis

Stéphane Perrault et Jeff Merrett, directeur par intérim, Instruments et systèmes régulatoires, animent cette discussion. Ils donnent aux participants un aperçu de la version proposée du *Rapport d'un parti enregistré sur les dépenses d'une élection générale*. À l'assemblée du CCPP tenue en octobre, on a demandé aux membres de transmettre à EC leurs commentaires sur le formulaire proposé. Seulement quelques commentaires ont été reçus, mais certains ont été formulés avec force. La plupart des partis appuient l'adoption d'un rapport plus détaillé sur les dépenses des partis pour une élection générale.

En réponse à des commentaires, on clarifie le pouvoir légal du DGE de prescrire des formulaires. La Loi exige des partis qu'ils produisent leurs rapports en utilisant les formulaires prescrits par le DGE, qui ont changé au fil du temps. Selon la Loi, lorsqu'un formulaire est modifié, un exemplaire doit être déposé devant la Chambre des communes. Dans le rapport sur les plans et les priorités d'EC, le DGE avait déjà annoncé son intention de modifier le formulaire pour donner plus de précisions sur les dépenses électorales des partis.

Les membres posent ensuite des questions concernant les rapports sur l'actif du parti, y compris les bases de données sur les électeurs, les contributions en biens ou en services, le bénévolat et la divulgation des salaires des employés. Les membres soulèvent aussi des préoccupations sur la déclaration des dépenses liées à la tournée du chef par lieu d'arrêt et sur la prestation de services de site Web aux candidats par les partis.

Systèmes de financement politique

Jeff Merrett fait un exposé sur la mise en œuvre du projet de loi C-23 dans les systèmes de financement politique.

On présente un calendrier pour la mise au point des systèmes de financement politique, en mettant l'accent sur les dates du déploiement de l'application Rapport financier électronique (RFE), que les entités politiques utilisent pour soumettre leurs rapports financiers. On précise qu'une version de l'application RFE pour les candidats à l'investiture et les rapports trimestriels des partis sera prête le 19 décembre 2014, qu'une version pour les rapports des candidats sera prête le 1er mars 2015, et qu'une version pour les associations de circonscription, les candidats à la direction et les rapports annuels des partis sera prête d'ici le 30 juin 2015.

Les participants posent aussi des questions sur l'utilisation des signatures électroniques et les crédits d'impôt pour les contributions politiques. À l'heure actuelle, l'application RFE n'accepte pas les signatures électroniques, mais cette question sera examinée étant donné que le projet de loi C-23 a modifié la Loi pour permettre au DGE d'accepter différentes formes de signatures.

Calendrier des travaux à venir du CCPP et tour de table

Belaineh Deguefé donne un aperçu des plans d'EC pour la consultation des partis politiques par l'entremise du CCPP et des comités sur les ALI. Un programme des travaux à venir pour la collaboration avec le CCPP, et plus particulièrement le Comité directeur sur les ALI, est fourni.

EC préparera une liste des principaux représentants pour les ALI et la transmettra à tous les délégués officiels en vue des assemblées du CCPP. La prochaine assemblée du CCPP aura lieu en juin 2015. Les points possibles à l'ordre du jour comprennent un rapport sur l'avancement des travaux du Comité directeur sur les ALI et une réunion d'une demi-journée avec l'arbitre en matière de radiodiffusion.

Les comptes rendus des deux assemblées (octobre et décembre) seront transmis et publiés sur le site Web, avec le mandat du CCPP.

Tour de table

Un membre affirme que la réunion avec l'arbitre en matière de radiodiffusion n'est pas utile aux petits partis, et qu'il serait préférable de consacrer ce temps à une discussion sur les défis à relever pour travailler en respectant les nouvelles dispositions législatives, et sur ce que le CCPP pourrait faire à cet égard.

Un autre membre estime qu'une séance d'information technique sur le financement politique est une bonne idée. Il serait utile d'avoir des renseignements généraux sur les dispositions introduites dans le projet de loi – la logique qui a conduit aux rapports, le moment où ils ont été adoptés, les mesures qui servent les électeurs – comme cadre d'une discussion éclairée.

Les membres trouvent qu'il est très utile que le commissaire aux élections fédérales et des représentants du CRTC soient présents à l'assemblée, et l'on demande que le commissaire à la protection de la vie privée soit également présent. M. Mayrand répond qu'EC pourrait l'envisager, mais que les partis politiques ne sont pas assujettis aux lois sur la protection des renseignements personnels.

On propose aussi comme sujet de discussion les outils éventuels dont les petits partis pourraient profiter.

Des membres s'inquiètent des échéanciers pour la mise en œuvre des nouvelles circonscriptions et sections de vote. On leur assure que 95 % des nouvelles sections de vote d'EC sont maintenant établies et que le travail sera achevé à l'hiver 2015. EC n'a pas à fournir de listes électorales, mais au printemps 2015, il transmettra la liste annuelle accompagnée du tableau de concordance selon les nouvelles cartes électorales.

M. Mayrand remercie les participants de s'être bien préparés, d'avoir participé activement et d'avoir formulé des commentaires utiles. Les membres du CCPP reçoivent beaucoup de matériel et auront besoin de temps pour passer au travers. EC préparera un compte rendu des délibérations et l'affichera sur le site Web, avec un résumé des activités du CCPP. Ces activités suscitent un grand intérêt, surtout depuis que le Comité est reconnu dans la Loi.

Annexe A – Ordre du jour

Assemblée générale du
Comité consultatif des partis politiques

Les 4 et 5 décembre 2014
Double Tree by Hilton (*« Chaudière A & B »*)
1170, chemin d'Aylmer, Gatineau (Québec)

ORDRE DU JOUR

JOUR 1 – Le jeudi 4 décembre

Heure	**Point à l'ordre du jour**
8 h – 8 h 30	Petit-déjeuner et inscription
8 h 30 – 8 h 45	Bienvenue
8 h 45 – 9 h 15	Mot d'ouverture et mandat du CCPP
9 h 15 – 10 h 45	Programme de rappel électoral – Campagne de communication d'EC auprès des électeurs au cours de la 42e élection générale
10 h 45 – 11 h	Pause
11 h – 12 h	Mot de bienvenue et discours du commissaire aux élections fédérales
12 h – 13 h	Déjeuner (servi sur place)
13 h – 14 h 30	Présentation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
14 h 30 – 14 h 45	Pause
14 h 45 – 16 h	**Comité directeur sur les avis écrits, les lignes directrices et les notes d'interprétation**

JOUR 2 – Le vendredi 5 décembre

8 h 15 – 9 h	Petit-déjeuner
9 h – 9 h 30	Mise à jour du DGE et tour de table
9 h 30 – 10 h 15	Directives à l'intention des représentants de candidat
10 h 15 – 10 h 30	Pause
10 h 30 – 12 h	Évaluation de l'élection générale et vérification
12 h – 13 h	Déjeuner (servi sur place)
13 h – 13 h 45	Système de gestion des rapports financiers
13 h 45 – 14 h 45	Rapports de dépenses électorales des partis
14 h 45 – 15 h	Pause
15 h – 16 h	Calendrier des travaux à venir et forum ouvert
16 h	Levée de séance

Annexe B – Participants

Parti politique	Représentants
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	M. Stephen Best M. Barry MacKay
Bloc Québécois	M. Maxime Paquin-Charbonneau
Le Parti Vert du Canada	Mme Cora Larussa M. Jon Halasz
Nouveau Parti démocratique	Mme Lucy Watson M. Dave Hare
Parti action canadienne	M. Will Arlow Mme Sally Patterson Braun
Parti communiste du Canada	Mme Liz Rowley M. Larry Wasslen
Parti conservateur du Canada	M. Greg Labuschagne M. Dustin Van Vugt
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	M. Louis Kwantes M. Rod Taylor
Parti libéral du Canada	M. John Arnold M. Jeremy Broadhurst Mme Leslie Hardy (observatrice)
Parti Libertarien du Canada	M. Jean-Serge Brisson M. Ryan Nixon
Parti Marijuana	M. Talis-Ilmars Brauns M. John Akpata M. Stephane Salko (observateur, jour 1) M. David-Georges Oldham (observateur, jour 2)
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	Mme Anna Di Carlo M. Louis Lang
Parti Pirate du Canada	M. Roderick Lim M. James Phillips
Parti pour la Responsabilisation, la Compétence et la Transparence (PRCT)	M. Michael Nicula
Parti Progressiste Canadien	L'honorable Sinclair Stevens M. Al Gullon
Parti Rhinocéros	M. Rishar Côté